

**Capitaine Christelle JUNOT**  
**Vétérinaire Sapeur-Pompier**  
**Service de Santé et de Secours Médical**



**SDIS du Rhône**

## Mémoire du Diplôme Inter-Ecole de médecine vétérinaire de Catastrophe et d'environnement

*« Rédaction d'un Mémento d'Urgence Livret  
Opérationnel et Technique pour les vétérinaires  
sapeurs-pompiers de Rhône »*



Date de soutenance : Vendredi 26 juin 2009

Lieu de soutenance : Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort

## Remerciement

**A Olivier RIFFARD,**

Vétérinaire-chef du SDIS du Rhône

Qui a contribué à la réalisation du MULOT des VETOS,  
Qui a su me faire confiance,  
Qui est toujours partant pour améliorer nos conditions de travail de VSPV

**A Dominique GRANDJEAN,**

Responsable du DIE médecine vétérinaire de catastrophe et d'environnement

Qui a accepté que cette soutenance se fasse rapidement afin de faire bénéficier les autres VSP de ce travail,  
Qui a su trouver un peu de temps pour m'encourager dans ce mémoire

**A Jean – Gabriel DAMIZET,**

Médecin-chef du SDIS du Rhône

Qui nous a permis de développer la notion de MULOT chez les VSP

**A Julien FOUQUE,**

Infirmier sapeur-pompier du SDIS du Rhône

Qui a eu la géniale idée un jour de créer un MULOT...

## Sommaire

Introduction	4
Rôle du vétérinaire sapeur-pompier en situation de catastrophe	4
Conception et réalisation du « mulot des vétos »	7
Présentation du Mémento d'Urgence Livret Technique Opérationnel et Technique	9

## Introduction

La médecine vétérinaire de catastrophe est une discipline très vaste. Les connaissances à acquérir sont importantes et très diversifiées. L'environnement et l'écologie sont aussi des domaines où différents corps de métier peuvent apporter leurs compétences, tant le domaine est vaste. Dans les missions qui sont confiées au vétérinaire, les réponses attendues sont souvent urgentes, précises et importantes dans les conséquences opérationnelles qui vont en découler. Il apparaît donc primordial d'anticiper ces questions et d'amorcer des réponses pour le jour où elles seront posées. Après avoir revu le rôle du vétérinaire sapeur-pompier en situation de catastrophe, nous expliquerons pourquoi nous avons envisagé de rédiger un Mémento d'Urgence Livret Opérationnel et Technique (MULOT) pour les Vétérinaire Sapeurs-Pompiers (VSP) du Rhône et nous présenterons ce nouvel outil.

## Rôle du vétérinaire sapeur-pompier en situation de catastrophe

La situation de catastrophe est caractérisée par l'apparition brutale d'un évènement naturel, technologique ou social qui aura des conséquences graves sur la santé, les infrastructures et l'environnement des individus touchés. La catastrophe se distingue du simple accident par l'ampleur de ses conséquences et par l'approche que les responsables politiques vont en faire. Des moyens sont mis en œuvre pour aider les victimes et une réflexion est engagée afin d'éviter que la catastrophe ou ses conséquences se renouvelle. Il y a dans toutes situations de catastrophe une inadéquation entre les moyens et les besoins des personnes sinistrées.

### En quoi le vétérinaire peut-il être un acteur en situation de catastrophe ?

D'une part, le vétérinaire a suivi un cursus de formation très complet qui lui permet donc d'avoir des compétences non seulement dans les soins aux animaux mais aussi en hygiène alimentaire, en santé publique et en environnement. L'animal dans une situation de catastrophe est toujours impliqué soit directement de la même manière que les personnes sinistrées ou comme sentinelle ; soit indirectement car tout ce qui est nécessaire à son existence ne fonctionne plus. L'animal est indispensable à l'homme pour sa survie car il entre dans sa chaîne alimentaire, dans la biodiversité de son environnement et pour certaines personnes, il est aussi un facteur social et affectif. Préserver l'animal ou le réintroduire après une situation de catastrophe fait partie des priorités des pouvoirs publics. Si la santé publique est en jeu, la connaissance des bio-organismes associés à la présence des animaux de la faune sauvage et locale est primordiale et ceci est de la compétence du vétérinaire.

D'autre part, l'activité professionnelle quotidienne d'un vétérinaire est tellement variée qu'il sait s'adapter très rapidement à des situations diverses et changeantes dans le temps. L'adaptabilité est une qualité nécessaire à son travail tant par les espèces qu'il sait prendre en charge que par son lieu d'exercice et ses conditions de travail. Pour grand nombre de vétérinaires, le travail de nuit est habituel. Il est donc logique de penser qu'un vétérinaire peut être apte à travailler de nombreuses heures en situation de catastrophe, de jour comme de nuit et face à des situations nouvelles.

### En état de catastrophe naturelle, que peut apporter la présence d'un vétérinaire ?

Les conséquences des catastrophes naturelles sont diverses selon la nature de l'élément naturel en cause : coulées de boue, raz de marée, feu, séismes, avalanches, tempêtes, éruptions volcaniques. Excepté pour le feu, dans toutes ces autres situations, les secours vont porter sur des personnes ensevelies. De nombreuses techniques sont utilisées mais l'une d'entre elle est l'utilisation des chiens de recherche en décombres. Le vétérinaire a là toute sa place en tant qu'acteur de la santé de ces animaux qui révèlent la présence de personnes aux sauveteurs pour leur déblaiement.

Le vétérinaire est indispensable pour les soins des animaux domestiques des personnes sinistrées et pour limiter les souffrances des animaux sauvages atteints (feu notamment).

Mais en situations de catastrophe naturelle, il peut aussi servir de secouriste voire d'aide médical ou chirurgical compte tenu de ses connaissances dans ce domaine pour les mammifères non humains habituellement.

De plus, il peut faire partie des équipes qui préparent le relogement provisoire des sinistrés. En effet, il est compétent pour la mise en place des circulations alimentaires dans des conditions d'hygiène acceptables ainsi que l'accès à l'eau potable. L'eau est une denrée alimentaire très complexe, dont le caractère potable dépend de sa composition en éléments minéraux, chimiques et organiques. Le vétérinaire connaît les maladies véhiculées par l'eau de boisson car elles font parties des principales étiologies des affections des animaux domestiques. La notion de potabilité de l'eau est parfaitement adaptable entre les personnes et les animaux ; les taux limites diffèrent mais le raisonnement reste le même. Le vétérinaire est donc compétent dans ce domaine : il doit aider à la mise en place d'un accès à l'eau potable pour les personnes sinistrées.

### **Quelle est la place du vétérinaire lors de catastrophe technologique ?**

Les catastrophes technologiques sont associées à l'activité humaine. En plus d'entraîner des dégâts physiques, elles sont à l'origine de différents risques qui peuvent être chimiques, biologiques et radiologiques. Il peut s'agir d'accidents industriels (usines pétrochimiques, centrales nucléaires) ou d'accidents de transports de produits dangereux (voie routière, ferroviaire ou maritime).

Le vétérinaire a une vision différente de celle des médecins dans le cadre des plans visant à anticiper les catastrophes technologiques. Les plans sont principalement conçus pour préserver les personnes, ce qui est tout à fait normal, mais souvent l'aspect animal vecteur est oublié. En situation de catastrophe technologique, le vétérinaire est un conseiller technique essentiel pour le poste de commandement. Si par exemple un chargement ferroviaire perd sa marchandise composée de produits chimiques toxiques, le vétérinaire peut prévoir la toxicité éventuelle envers les insectes, les poissons, les mammifères. Il peut aussi conseiller à l'élimination des animaux de rente afin qu'ils ne rentrent pas dans les circuits de consommation. En cas de risque radiologique, le vétérinaire sait quel chien des équipes cynotechniques peut être engagé, combien de temps et dans quelles conditions ils sont désengagés pour préserver la santé des chiens et des hommes.

Après une catastrophe technologique, le vétérinaire est là encore compétent dans le domaine de la potabilité de l'eau, de l'innocuité des denrées d'origine animale, de l'absence ou de la présence d'un risque de contamination via l'animal. Il sait aussi reconnaître les animaux sentinelles. A moindre échelle, la découverte d'un mésothéliome chez un carnivore domestique doit donner lieu à des recherches d'amiante dans l'environnement de cet animal, et donc de ses propriétaires. Les ruminants sont aussi sensibles au saturnisme et peuvent être révélateurs d'un problème chimique lié à l'eau.

### **En cas de catastrophe sociale, le vétérinaire a-t-il des compétences à apporter ?**

Les catastrophes sociales sont celles qui engagent un grand nombre de personnes lors de mouvements de foule, de terrorisme ou de conflits armés. Le vétérinaire a là encore des compétences techniques qui peuvent être utiles en amont, pendant et après la catastrophe.

Les plans de secours lors d'attentats biologiques, chimiques ou radiologiques prévoient une large part à la décontamination des personnes afin de limiter les contaminations secondaires. Rarement, ces plans ne parlent de l'animal vecteur. Si par exemple un attentat chimique survient sur une grande place française, le confinement des personnes est insuffisant à lui seul pour limiter la propagation de l'élément chimique. Les pigeons et autres volatiles présents sur cette place doivent rapidement être eux aussi confinés car les substances toxiques vont alors se propager sur de nombreux kilomètres. Il en est de même pour tout ce qui est radiologique, notamment si un attentat survient dans le métro et que les rats ne sont pas rapidement neutralisés. L'aspect vétérinaire doit être pris en compte pour la réussite du plan de secours de ce type de catastrophe.

Pendant les conflits armés ou en cas d'isolement, le vétérinaire apporte là encore ses compétences techniques en matière d'hygiène alimentaire et d'accès à l'eau potable des populations sinistrées. Il

intervient aussi dans la gestion sanitaire des équipes cynotechniques. Il contribue au maintien d'une certaine éthique dans la gestion de la douleur des animaux domestiques. Et il est un conseiller à privilégier pour comprendre rapidement les conséquences environnementales de ces conflits.

**En conclusion**, le vétérinaire apporte des éléments fondamentaux pour la gestion et l'évaluation des risques associés aux catastrophes. Son domaine de compétence est beaucoup plus vaste que celui qui lui est généralement attribué : soins aux animaux blessés. Il doit être un conseiller technique systématique dans les postes de commandement aux opérations de secours lors de catastrophe. Sa vision du problème et les solutions dont il dispose sont souvent complémentaires des efforts déjà engagés sur site. Le vétérinaire doit aussi être associé à la réflexion préalable aux situations de catastrophe. Il est enfin un élément clé dans la remise en ordre des chaînes alimentaires et d'eau potable après les catastrophes.

**Schéma : rôle du vétérinaire en situation de catastrophe**



## Conception et réalisation du « mulot des vétos »

Face à cette grande diversité de sinistres, le vétérinaire sapeur-pompier doit avoir, en tout temps, de jour comme de nuit, des réponses rapides, précises et décisives pour la suite des interventions. Chaque vétérinaire a, dans sa tête, un schéma de réponse à des questions qu'il s'est au préalable posées. Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, il ne possède pas de support pour retrouver rapidement les réponses à ces questions.

Les Infirmiers Sapeurs-Pompiers (ISP) du Rhône dans le cadre de leurs activités de secours à victimes peuvent intervenir sans présence médicale. Des protocoles de soins d'urgence ont été rédigés à cette fin. Le mémento d'Urgence et Livret Opérationnel et Technique a été conçu afin d'apporter à l'ISP toute l'aide nécessaire à la bonne réalisation de ses protocoles. En situation de catastrophe, chaque minute compte. Il apparaît fondamental d'avoir un outil pour retrouver très rapidement la réponse à la question posée, tel qu'un protocole thérapeutique précis, longuement étudié au préalable. Cet outil doit être fonctionnel 24h/24, par tous les temps, dans toutes les situations et être le moins encombrant possible. De là est né le MULOT : petit livret de 16,5cm sur 10,5cm, constitué de papier cartonné résistant à l'eau et aux contraintes mécaniques. Sur ce MULOT l'ISP retrouve les notions de base de sécurité civile, les protocoles, les normes physiologiques, biologiques et autres scores ainsi que des rappels de pharmacologie. Le dernier chapitre rapporte les différents numéros de téléphone utiles du département.

L'adaptation de ce MULOT aux vétérinaires est logique car la demande est la même : avoir un outil de réponse rapide, précis et utilisable par tout temps en toute situation. Le MULOT des VETOS est né de l'idée de pouvoir « avoir sous la main » une aide à la réponse urgente et opérationnelle. Tout ce qui peut prêter à confusion (diagnose d'espèce de reptile), tout ce qui doit être à réponse immédiate (posologie d'une perfusion de mannitol sur un chien de travail, posologie d'un téléanesthésiant), tout ce qui n'est pas inné pour un vétérinaire sapeur-pompier volontaire (codes de transmissions, identification du danger lors de transport de matières dangereuses...) et bien évidemment tous les numéros de téléphones très utiles doivent se trouver dans le MULOT des VETOS.

L'aspect pratique de ce carnet qui ne se déchire que très difficilement, qui résiste à l'eau, qui tient peu de place est aussi un atout essentiel pour le vétérinaire sapeur-pompier.

Les grands chapitres du MULOT originel ont été conservés et adaptés à l'exercice vétérinaire. Les fiches réflexes consultées par le CTA-CODIS du Rhône ont été insérées de façon à orienter de façon pertinente sur les missions des sapeurs-pompiers en matière de secours animalier.

La différence notable entre le MULOT des infirmiers sapeurs-pompiers et celui des vétérinaires sapeurs-pompiers est que les protocoles n'ont pas la même obligation. Nos protocoles vétérinaires, volontairement nommés fiche pratique dans le MULOT des VETOS, sont uniquement indicatifs et informatifs. Chaque VSP est libre d'adapter la posologie de téléanesthésiant qu'il va utiliser par exemple.

L'avenir des MULOTs doit être celui de l'échange inter-département. Ce premier MULOT des VETOS propose des thèmes et des solutions qui sont non exhaustifs et qui doivent évoluer. Chaque département à des problématiques différentes en matière de secours animaliers, de gestions des risques environnementaux notamment. Les VSP qui souhaiteront utiliser ce MULOT des VETOS devront l'adapter à leur problématique.

La création de ce MULOT des VETOS inspiré de celui des ISP montre bien l'inter-relation professionnelle qu'il existe au sein du Service de Santé et de Secours Médical des Services Départementaux d'Incendie et de Secours. C'est en partageant les compétences de chacun que la réponse des SDIS en matière de catastrophe et d'environnement sera plus performante.

Qui aurait dit un jour qu'un MULOT aurait fédéré autour de lui médecins, infirmiers, pharmaciens et vétérinaires ?



## **Présentation du Mémento d'Urgence Livret Technique Opérationnel et Technique**

Les pages suivantes sont, en format A4, le MULOT des VETOS du Rhône. Ce document est en cours de validation dans le département pour autorisation d'impression, et sur un format 16,5 sur 10,5cm.

Les numéros de téléphone dans le dernier chapitre ont volontairement été modifiés pour préserver la liberté individuelle de chacun.

Les données bibliographiques sont volontairement absentes dans l'ouvrage final car elles surchargeraient inutilement le carnet. De plus la vocation de cet ouvrage étant essentiellement opérationnelle, les données sont souvent des observations personnelles ou collégiales des VSP du Rhône.



**Memento  
d'Urgence  
Livret  
Opérationnel et  
Technique**



**DES VÉTÉRINAIRES SAPEURS  
POMPIERS**

**EDITION 2009  
Service de santé et de secours  
médical du Rhône**

## **Préface par Julien FOUQUES ISPP Papa du MULOT**

Pour les zoologues, le terme mulot désigne spécifiquement le genre Apodemus. Cependant, l'usage vétérinaire désigne souvent sous cette appellation n'importe quel petit rongeur de la campagne, voir d'autres petits micromammiphères campagnards, comme les campagnols ou le rat des moissons. Pour l'usage commun, le mulot se distingue surtout de la souris. Je me suis même laissé dire que les musaraignes, ressemblant plus ou moins à une souris vues de loin, malgré leur nez pointu, sont aussi parfois qualifiées, par erreur de mulot. Et il est raconté que dans certaines cours républicaines, le mulot ne qualifie rien d'autre que la souris, mais cette fois de l'ordinateur.

Vous l'aurez compris, le MULOT n'est pas n'importe qui. Je suis sur que les professionnels animaliers seront distinguer le MULOT des souris.

Pour le service de santé et secours médical des sapeurs pompiers, le MULOT est ce petit memento qui se glisse dans une poche et qui accompagne les infirmiers sapeurs pompiers en intervention.

Il m'est particulièrement agréable de préfacier cette nouvelle déclinaison du MULOT. D'une part parce que cela montre que l'outil fait les preuves de son utilité mais aussi parce que je ne peux dissimuler le plaisir que j'éprouve à travailler avec les vétérinaires. Ce « MULOT des VETOS », est promis lui aussi à un beau succès car il est rédigé de mains de maitres et exploités par des passionnés.

# Sommaire

Sécurité civile



Législation



Fiches réflexes



Fiches pratiques



Posologies des sédatifs



Numéros utiles





# Sécurité civile

## Marche générale des opérations de VSP

### Déclenchement par le CTA-CODIS



S'assurer que les deux astreintes (cynos et vétos) ont bien été informées avant le déclenchement de l'intervention



Pour les vétérinaires SPV, rejoindre un CIS où un véhicule est mis à disposition / Prévenir le CTA-CODIS le cas échéant de la mobilisation de notre véhicule personnel

### A l'arrivée sur les lieux, se présenter au COS

Se mettre en relation avec le responsable de l'équipe animalière mobilisée  
Se renseigner sur les motifs de l'intervention, la présence d'un propriétaire éventuel

Conseiller le COS

Préparer les agents sédatifs si besoin

Prodiguer les soins d'urgence si animal blessé

Mettre en relation les différents acteurs non SP pour la gestion du cas (Police, Gendarmerie, Mairie, ...)

Engager les mesures nécessaires pour la bonne prise en charge de l'animal ou de ses dérivés à l'issue de l'intervention (Services vétérinaires, vétérinaire libéral, fourrière, équarrissage...)



Prévenir de son désengagement



Rentrer au CIS d'origine ou prévenir le CTA-CODIS du désengagement de son véhicule personnel



**Etablir un rapport d'intervention détaillé**



# Sécurité civile

## Les obligations du sapeur-pompier

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le sapeur-pompier (agent public) est soumis à trois types d'obligations :

- L'obligation de réserve

L'obligation de réserve qui est la contrepartie de la liberté d'opinion (article 6 de la loi du 13/07/1983) est une construction jurisprudentielle.

Elle interdit à tout sapeur-pompier d'exprimer ses opinions personnelles à l'intérieur ou à l'extérieur du service.

La réserve n'impose pas le mutisme mais une manifestation mesurée de ses opinions. Le manquement à cette obligation est apprécié dans chaque cas particulier en fonction de l'emploi occupé et du rang de hiérarchie.

- L'obligation de discrétion

L'obligation de discrétion est visée par l'article 26 de la loi du 13/07/1983.

Elle consiste à empêcher le fonctionnaire de révéler un fait préjudiciable à l'intérêt du service.

Cette obligation s'étend à toutes sortes d'informations.

Le respect de cette obligation ne doit pas faire obstacle au devoir d'information du public et au droit d'accès aux documents administratifs.

- L'obligation de secret professionnel

L'obligation du secret professionnel contrairement au devoir de réserve et de discrétion professionnelle, a pour objet la protection de l'administré.

Alors que les deux premières obligations s'imposent à tout agent de manière plus ou moins stricte en fonction de la place dans la hiérarchie, le devoir de secret professionnel ne concerne que certaines catégories d'agents qui ont à connaître certaines informations strictement confidentielles.

Sont tenus au secret professionnel les agents qui sont en contact avec le public.

Le manquement à cette obligation est sanctionné pénalement et disciplinairement.



# Sécurité civile

## Les tenues du Sapeur pompier vétérinaire

### Cas général :

- Rangers ou bottes
- Pantalon SP F1
- Veste SP F1 avec blason et galon de poitrine
- Le gilet d'intervention compromet l'approche des animaux, ne l'utiliser qu'en cas de risque important pour l'intervenant (grands axes routiers, etc ...)

### Tenue d'intervention :

- Veste d'intervention
- Ceinturon
- Gants
- Casque F2 dans certains cas

### Tenue équipier animalier :

- Rangers
- Combinaison spécifique
- Gants
- Dans certains cas penser aux lunettes de protection (chats, araignées, oiseaux, serpents exotiques, etc.)





# Sécurité civile

## Mémento Transport Matières dangereuses

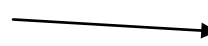
La conduite à tenir se décompose en plusieurs points :

- L'approche du sinistre
  - Déterminer un itinéraire de façon à se présenter dos au vent
  - Analyser la situation à priori
  - Arrêter les engins loin de l'accident
  - Tous les transports de matières dangereuses sont accompagnés, sur les véhicules (camions ou wagons), de plaques signalétiques.
- Plaques code-danger

Plaque orange rétro réfléchissante de 40x30cm placée à l'avant et à l'arrière du véhicule.



**Code danger**  
Identification du ou des dangers



**Code matière**  
Identification de la matière

- Interprétation du code-danger

N°	Premier chiffre : danger principal	2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> chiffre : dangers secondaires
	Doublement du premier chiffre : intensification du danger principal (sauf 22 et 44)	
X	Eau prohibée comme agent d'extinction	
0	-	Absence de danger secondaire
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	-
5	Comburant ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	-
8	Matière corrosive	corrosif
9	Dangers divers	Réaction violente spontanée





# Sécurité civile

## Transport de matières dangereuses

Plaques symbole-danger

Les plaques « symboles-danger » mesurent 30x30cm. L'une est placée à l'arrière du véhicule, l'autre sur la cuve contenant le produit dangereux.





# Sécurité civile

## Mémento transmissions

- Indicateurs usuels

Préfet	ARAMIS	69
S/préfet	BAZIN	Ville s/préfecture
Directeur de cabinet	PORTHOS	69
DD SIS	LANCELOT	69
Médecin de centre	MEDECIN	CI d'affectation
Infirmier de centre	INFIRMIER	CI d'affectation
COS	COS	Lieu du sinistre
Médecin-chef du SDIS	HYPOCRATE	69
Vétérinaire-chef du SDIS	BOURGELAT	69
Directeur secours médicaux	DSM	Lieu du sinistre
Chef de CSP, CS, CPI	MERLIN	Nom de la ville
Médecin chef du SAMU	HERACLES	69
Hélicoptère gendarmerie	BRAVO LIMA	
Hélicoptère sécurité civile	DRAGON	69

- Alphabet phonétique international

Alpha	Hotel	Oscar	Victor
Bravo	India	Papa	Whisky
Charlie	Juliette	Quebec	X-ray
Delta	Kilo	Romeo	Yankee
Echo	Lima	Sierra	Zoulou
Fox-trot	Mike	Tango	
Golf	November	Uniform	

- Décomposition des nombres

Chiffre	Décomposition	Chiffre	Décomposition
0-zéro	Zéro comme rien	5-cinq	Trois et deux
1-un	Un tout seul	6-six	Deux fois trois
2-deux	Un et un	7-sept	Quatre et trois
3-trois	Deux et un	8-huit	Deux fois quatre
4-quatre	Deux fois deux	9-neuf	Cinq et quatre

- Valeur de réception

Force du signal		Qualité d'écoute	
Fort	Faible	Clair	Brouillé



# Sécurité civile

## Mémento transmissions

- Contenu des messages

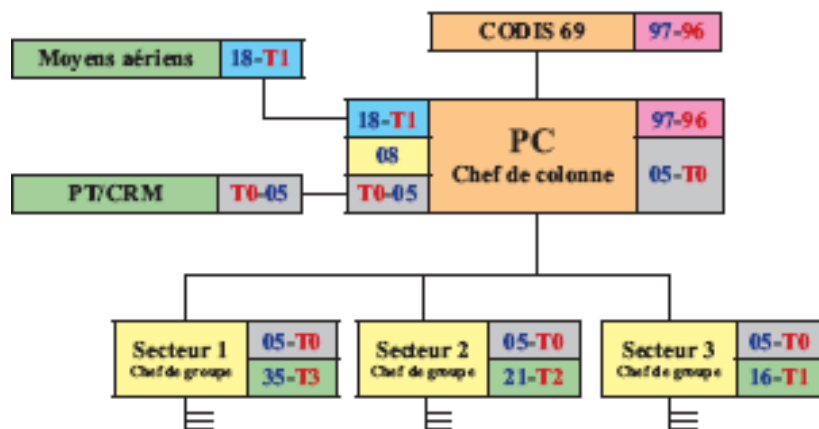
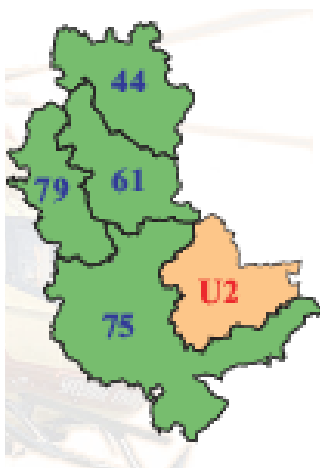
Ce que je vois/ce que je fais/Ce que je demande

- Message de demande de parole

Destinataire... Destinataire... ICI... Origine... « Parlez »

- Carte des fréquences

	Réseaux	80 MHZ canaux	170 MHZ
Rhône	Commandement	97-96	-
	Opérationnels	44-61-75-79	Urbain 2
	Bilans médicaux	44-61-75-79	Urbain 1
	Tact 1/2	05	T0
	Tact 3/4	16-21-35	T1-T2-T3
	Tact Air/sol	18	T1
National	Autres Tact 1/2	2-12-22-32	-
	Autres Tact 3/4	3-4-9-10-11-13-17-19-20-33-34	T9 (Métro)
	Sécurité/Accueil	08	-





# Législation

## DIRECTIVE OPERATIONNELLE

2007 - 038

Interventions animalières  
(diffusion complète)

### Pour mise à jour du kit des centres d'intervention

Dans le cadre de leurs missions partagées, les Services d'incendie et de secours sont chargés de la protection des biens, des personnes et de l'environnement. A ce titre, et eu égard aux dispositions du code civil définissant l'animal comme un bien meuble, le SDIS 69 peut intervenir avec les autres services concernés notamment pour : animaux blessés, assistance à animal, animal menaçant, accident avec transport d'animal.

La présente DO a pour objet d'organiser la distribution des secours dans le cadre des interventions animalières, de fixer les modalités de traitement de l'alerte, et de mettre en œuvre la permanence vétérinaire.

Les annexes 1 à 7 constituent les fiches réflexes organisant la conduite à tenir face à une demande d'intervention animalière.

#### 1 - Organisation des secours pour interventions animalières

- Cadre général  
Les interventions animalières sont réalisées par mutualisation des moyens de la permanence vétérinaire et de l'astreinte « CYNO ». Dans la majorité des cas, les interventions se font en partenariat avec les autres services concernés.
- Mission de la permanence vétérinaire  
Conformément à la DO 2006-27, une permanence est assurée 24h/24h par un vétérinaire sapeur-pompier.  
Cette permanence a notamment pour objet d'assurer la « régulation » des interventions animalières du SDIS du Rhône, et de renseigner les requérants (police, mairie, etc....) sur les solutions réglementaires qui leur sont offertes quand leur demande ne relève pas des missions du SDIS.  
Le vétérinaire de permanence peut participer aux interventions animalières, ou le cas échéant, rechercher un autre vétérinaire sapeur-pompier pour le remplacer.
- Mission de l'astreinte « CYNO »  
Les membres de l'équipe cynotechnique du SDIS du Rhône ayant suivi la formation animalière sont habilités à assurer les interventions animalières délicates (nouveaux animaux de compagnie par exemple) et à utiliser les fusils hypodermiques du SDIS du Rhône.  
L'astreinte cynotechnique est donc également l'astreinte « animalière ».
- Emploi des sédatifs  
L'utilisation des sédatifs n'est possible que par un vétérinaire ou sous sa responsabilité.  
Des personnels du SSSM (médecins de permanence ou infirmiers d'astreinte) peuvent également être sollicités, sous la responsabilité du vétérinaire de permanence, pour la préparation des sédatifs ou l'utilisation des fusils hypodermiques.

#### 2 - Traitement de l'alerte

Pour toute demande d'intervention animalière, le CTA/CODIS prévient l'astreinte « CYNO » et l'astreinte vétérinaire et les met en relation :

- la permanence vétérinaire confirme que la mission demandée entre bien dans les missions du SDIS,
- l'astreinte « CYNO » évalue la pertinence de l'engagement d'équipiers animaliers.
- Intervention justifiée  
La permanence vétérinaire alerte un vétérinaire sapeur-pompier et prépare le cas échéant le déclenchement des fusils hypodermiques et l'utilisation des sédatifs,  
L'astreinte « CYNO » propose au CTA/CODIS l'engagement des moyens qu'elle juge nécessaires.
- Intervention non justifiée  
La permanence vétérinaire conseille les requérants pour résoudre leurs problèmes.

#### 3 - Activation de la permanence vétérinaire.

Activation dès la parution de la présente Directive Opérationnelle. Le SSSM transmet mensuellement au Groupement de coordination interservices (GCI) le nom des vétérinaires de permanence.

Le directeur départemental  
des services d'incendie et de secours

Colonel Serge DELAIGUE



## Bases législatives

### **Article R242-80 du CR :**

Dans le cadre des missions opérationnelles dévolues au [SSSM], [...], le vétérinaire sapeur-pompier n'est tenu qu'aux soins médico-chirurgicaux conservatoires d'urgence ainsi qu'à la contention médicamenteuse des animaux. [...] Il doit s'assurer de la continuité des soins, [...]. Lors d'une opération publique de secours, il est l'unique référent, charge à lui, si nécessaire, de s'attacher les compétences spécialisées complémentaires [...]. Il lui est interdit d'user de ses fonctions comportant délégation de l'autorité publique pour tenter d'étendre sa clientèle ou d'en tirer un avantage personnel.

### **Article L211 du CR :**

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Lorsque des animaux errants sans gardien, [...], sont trouvés pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux, le propriétaire lésé, ou son représentant, a le droit de les conduire ou de les faire conduire immédiatement au lieu de dépôt désigné par l'autorité municipale. [...]

C'est au maire qu'incombe la responsabilité d'organiser un service de ramassage des animaux trouvés sur la voie publique, il doit informer la population des coordonnées du service de ramassage et de ses modalités. S'il n'existe pas de convention entre le maire et le vétérinaire, ce dernier n'a pas pour mission d'accueillir un animal errant.

Est réputé présenter un danger grave et immédiat tout chien appartenant à une des catégories mentionnées à l'article L. 211-12, qui est détenu par une personne mentionnée à l'article L. 211-13 ou qui se trouve dans un lieu où sa présence est interdite [...], ou qui circule sans être muselé et tenu en laisse dans les conditions prévues par le II du même article.

L'euthanasie peut intervenir sans délai, après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires. [...]

### **Article L214 du CR :**

Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

### **Article L223-10 du CR :**

Tout animal ayant mordu ou griffé une personne, même s'il n'est pas suspect de rage, est, si l'on peut s'en saisir sans l'abattre, soumis par son propriétaire ou détenteur et à ses frais à la surveillance du vétérinaire. Les mêmes dispositions s'appliquent aux animaux ayant mordu ou griffé des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité dans les territoires définis par arrêté du ministre compétent, dans lesquels la rage a été constatée.

### **Article L226-1 du CR :**

Constituent une mission de service public qui relève de la compétence de l'Etat la collecte, la transformation et l'élimination des cadavres d'animaux ou lots de cadavres d'animaux d'élevage de plus de 40 kilogrammes morts en exploitation agricole, [...]



**Article 528 du code civil (Loi 99-5 du 6 janvier 1999) :**

Définit l'animal comme étant un bien meuble.

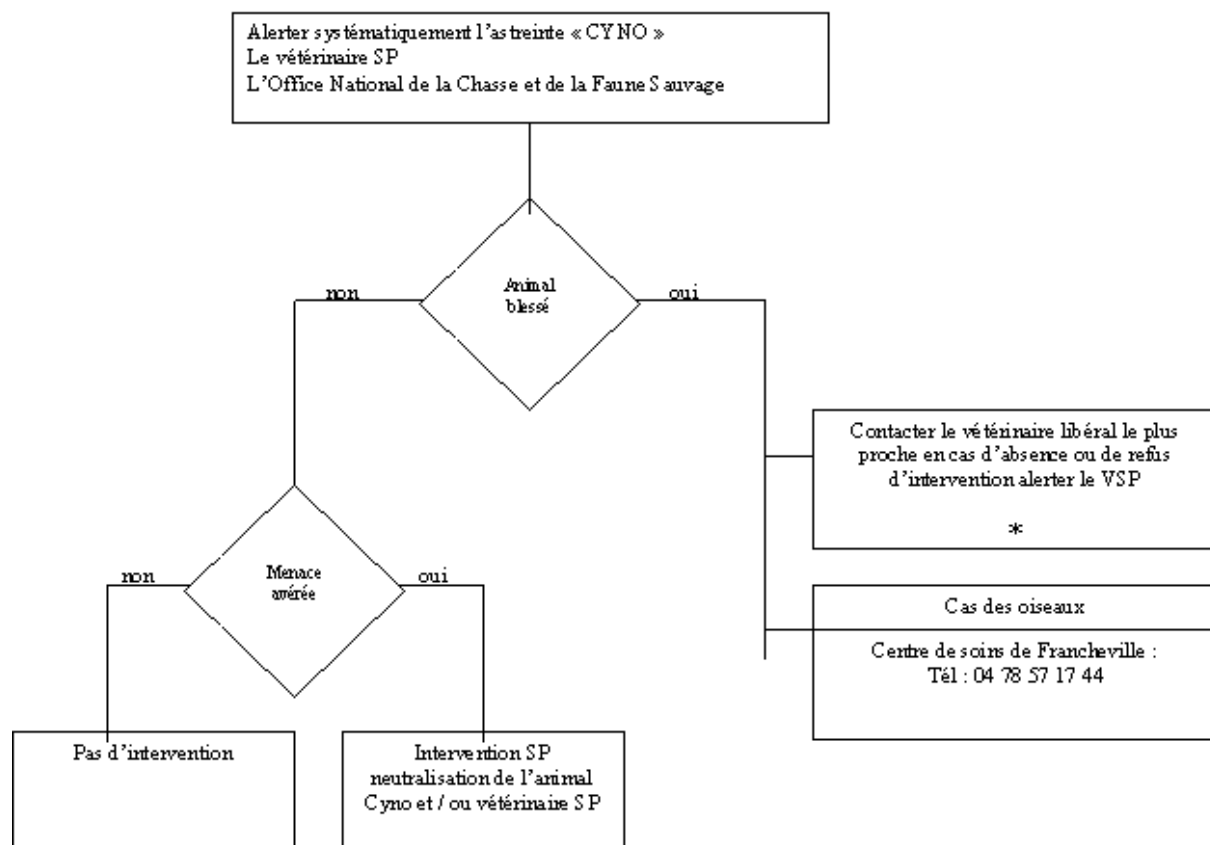
**Article 1424-2 du Code général des Collectivités territoriales :**

Missions des services d'incendie et de secours : *Protection des biens, des personnes et de l'environnement.*

# Fiches réflexes

## ANNEXE 1

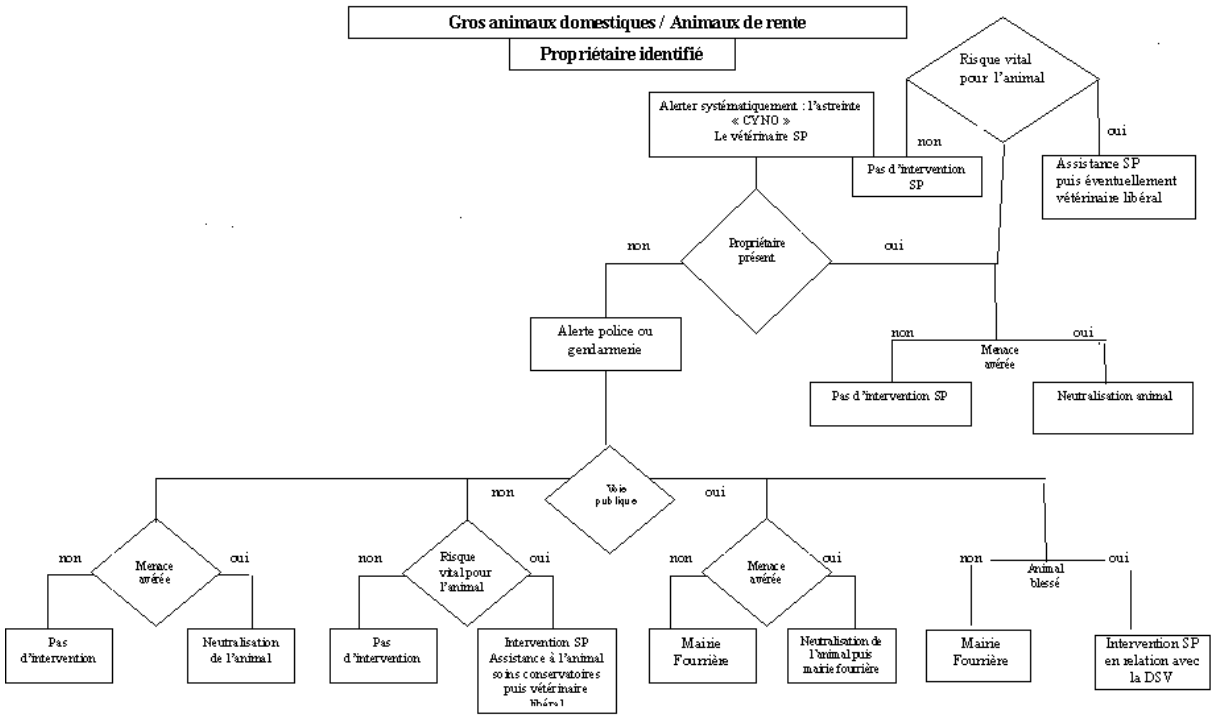
### Animaux sauvages ou exotiques



\* Liste des vétérinaires libéraux dans annuaire téléphonique

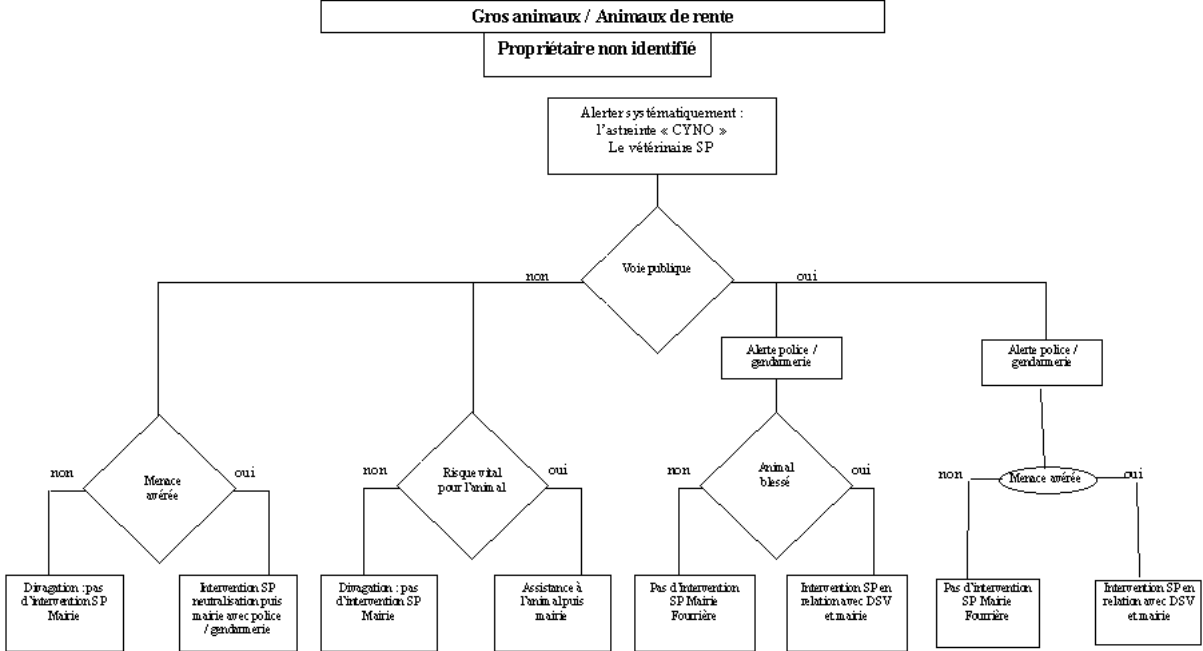


ANNEXE 2



\* Liste des vétérinaires libéraux dans annuaire téléphonique

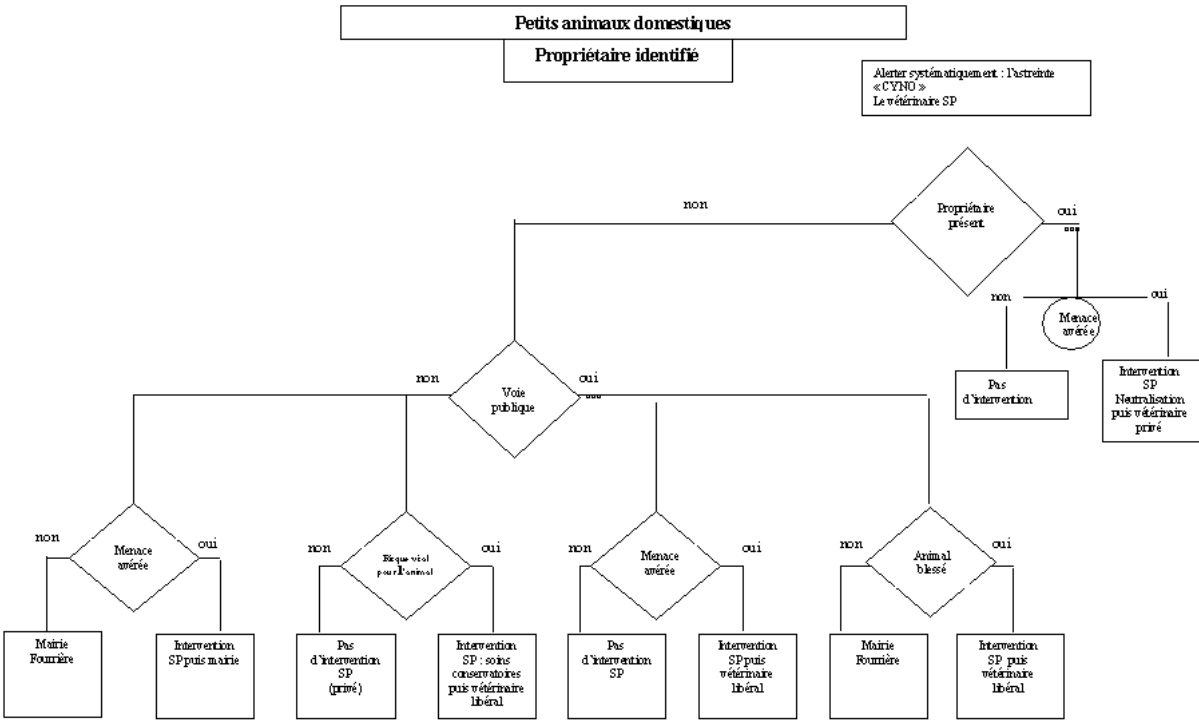
ANNEXE 3



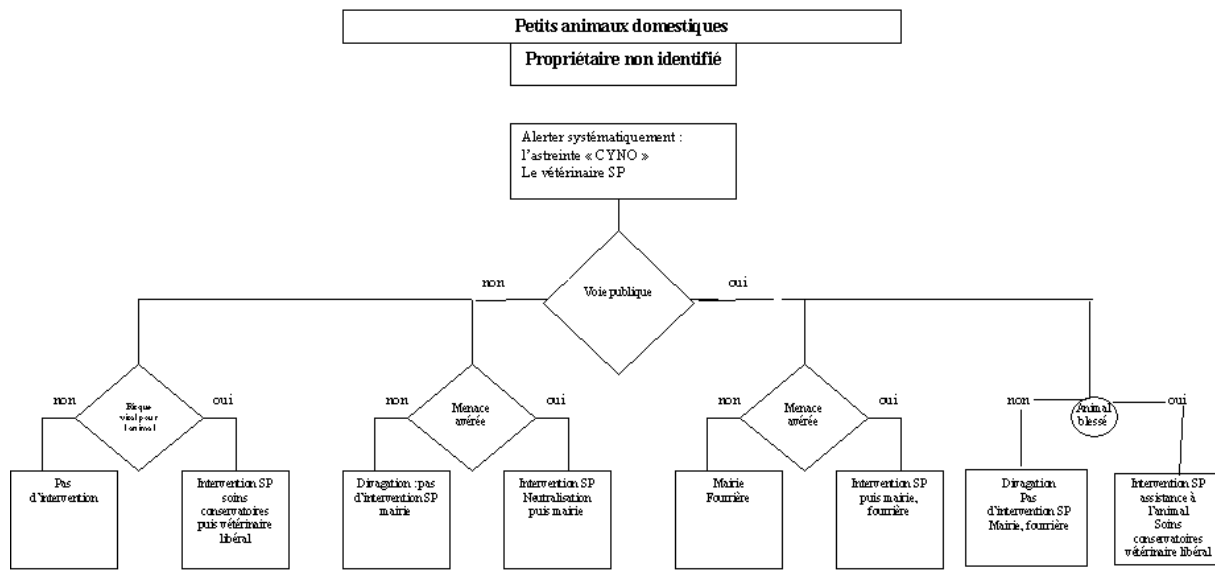




ANNEXE 4



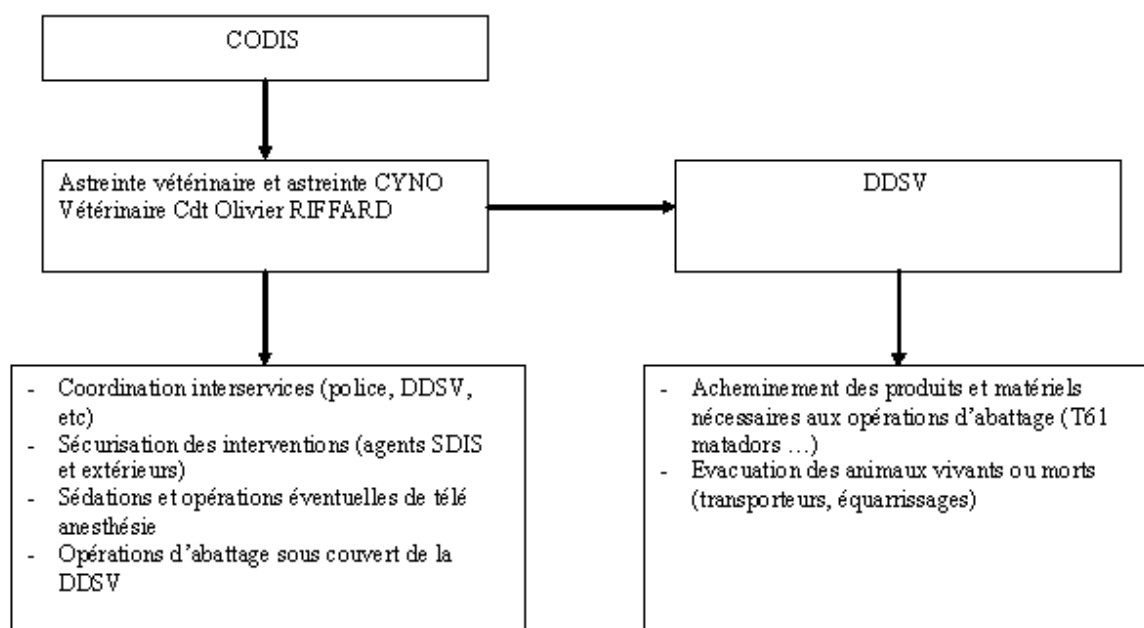
ANNEXE 5





ANNEXE 6

Procédure accidents de transports des bestiaux



Si impossibilité de la présence d'un vétérinaire sapeur-pompier sur place, désignation d'un vétérinaire sanitaire par la DDSV en concertation avec le vétérinaire Cdt RIFFARD



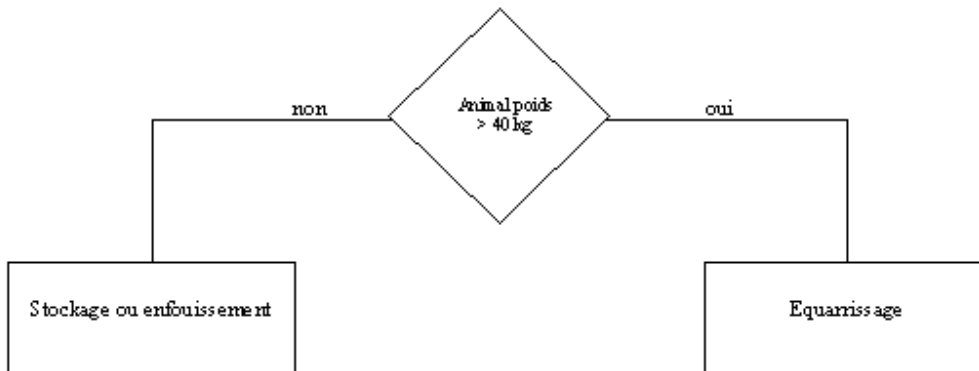
**ANNEXE 7**

**Animaux morts**

La prise en charge des animaux morts n'entre pas dans les missions du SDIS sauf décès en cours d'intervention.

Alertez le vétérinaire sapeur-pompier pour conseiller le requérant

**Rappel de l'organisation**





# Fiches pratiques

## Animal sauvage de la faune locale

### **Loi sur les nuisibles :**

Définition des nuisibles : toutes espèces susceptibles de causer des dommages importants à la faune sauvage ou domestique, aux récoltes (...) ou de porter atteinte à la santé ou à la sécurité publique. Le transport, le relâché, la conservation et l'élevage sont interdits pour les espèces nuisibles.

### **Liste des nuisibles dans le Rhône, liste variable selon les communes et revue chaque année :**

- Martre, fouine
- Ragondin
- Rat musqué
- Renard
- Sanglier
- Corbeau freux, corneille noire, l'étourneau et la pie bavarde

Les nuisibles peuvent être détruits par le propriétaire du terrain sur lequel ils se trouvent.

### **Contention des oiseaux :**

Attention aux fausses routes et régurgitations.

Animal très sensible à l'hypothermie (Bouillottes).

Si plaie des doigts, mettre un pansement en boule avant transport (une boule de coton dans les doigts et bande crêpe-bande cohésive et/ou adhésive).

Si plaie d'une aile, mettre un pansement en huit (qui comprend le carpe et le coude) ou faire le tour du bréchet en évitant le cloaque (fracture de l'humérus).

- Cygnes : attention aux ailes (équivalent à une batte de baseball lancée).
- Rapaces diurnes : attention aux serres et au bec pour le crécerelle.
- Rapaces nocturnes : attraper les pattes en le regardant droit dans les yeux ou filet.
- Héron : attention au bec.
- Fou de Bassan et Cormoran n'ont pas de narines...ne pas leur fermer complètement le bec.

### **Capture des grands mammifères :**

La capture et les soins éventuels n'ont qu'un objectif : relâcher l'animal dans son milieu. Si cet objectif ne peut être atteint : euthanasie.

Prévoir plusieurs personnes pour rabattre sur filet.

Mise en box de transport pour relâcher.

Dans certains cas la télé anesthésie est la seule solution.

### **Capture des petits mammifères :**

- Ne pas tenir les loirs, lérots et muscardins par la queue.
- Chiroptère = DSV (portage sain du virus rabique)

**Un gibier trouvé mort** peut être approprié selon certaines conditions :

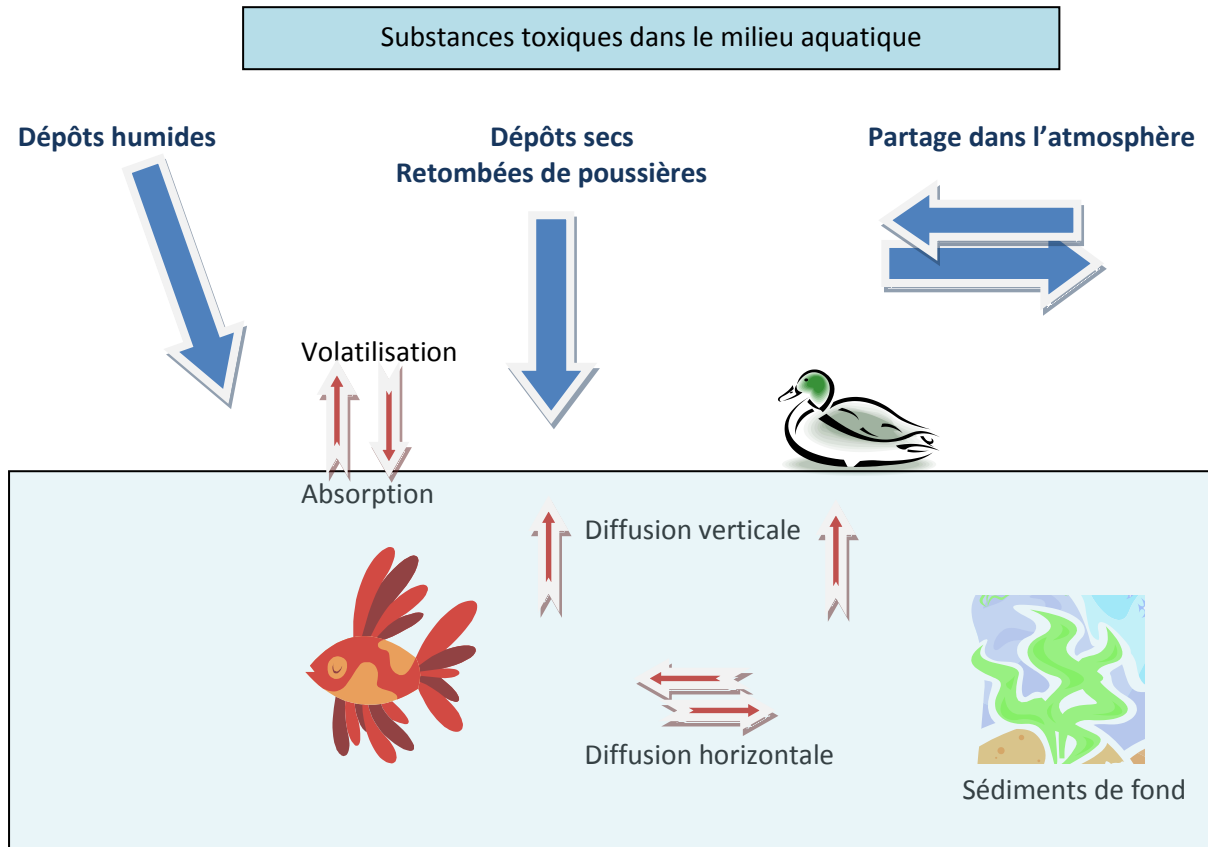
- Chasse ouverte pour l'espèce concernée,
- Gibier non soumis à un plan de chasse,
- Gibier tué, non encore recherché par les chasseurs,
- Interdiction pour certaines espèces (les mustélidés).

Le grand gibier tué accidentellement est transportable en tout temps si le conducteur a prévenu la police ou la gendarmerie.

# FICHE PRATIQUE

## POLLUTIONS EN MILIEU AQUATIQUE

Schéma conceptuel de pollution en milieu aquatique :



### Personnes à prévenir :

- 1) Pollution fluviale sur la ville de LYON : Service Hygiène et sécurité de la ville de Lyon
- 2) Si des oiseaux peuvent être concernés : Centre de Soins pour Oiseaux Sauvages
- 3) Sur les autres communes du département, faire prévenir la maire et en cas d'impossibilité, voir avec les services vétérinaires
- 4) Laboratoires : LVD, CARSO, etc.

### Cas particulier des hydrocarbures :

- Plusieurs types d'hydrocarbures sont transportés par voie fluviale :
  - Essences
  - Fioul lourd
  - Gasoil
  - Benzène
  - Méthanol...
- Circonstance de la pollution
  - Fuite d'une barge (collision, incident de chargement/déchargement)
  - Dégazage (malveillance)



Dans tous les cas, la perte d'hydrocarbure est faible comparativement à ce qui est vu en mer (mais les autorités fluviales sont souvent moins bien préparées).

- Conséquences pour la faune et la flore
  - Voir schéma

**Possibilité d'actions :**

- Barrage flottant (statique)
- Fermeture de la darse ou du bief

**Premiers soins à donner aux oiseaux :**

- 1) Calmer l'oiseau, le mettre dans un environnement calme
- 2) Le réchauffer (27°C)
- 3) Une fois stable, lui donner un bain avec du liquide vaisselle
- 4) Poursuivre la réanimation en fonction de ses besoins.



# Fiches pratiques

## Animal sauvage de la faune exotique

Liste des espèces annexe 1 de la convention de Washington sur [www.cites.org](http://www.cites.org)

### Serpents

Pas de contact direct si espèce non identifiée, préhension aux crochets.  
Penser à prévoir une boîte isotherme de transport (20°C).

	Taille	Queue	Tête	Écailles
<b>Vipère</b>	80 cm max.	Brève et massive	- Triangulaire - Nez retroussé - Pupille verticale	- Multiples et petites sur la tête - Plusieurs rangées entre l'œil et la bouche
<b>Couleuvre</b>	Longue jusqu'à 2 m	Fine et allongée	- Ovale - Nez arrondi - Pupille ronde	- Grandes plaques céphaliques - Une seule rangée entre l'œil et la bouche



Couleuvre



Vipère



Faux corail



Vrai corail

### Tortues

Attention à la contention des tortues aquatiques (préhension sur le tiers postérieur du corps).  
Dans tous les cas, éviter les contacts mano-buccaux à cause du risque de salmonellose.

### Arachnides (tarentules)

Tenter de poser une boîte en plastique (transparent) sur l'animal avant de refermer avec le couvercle ou une simple feuille de papier (+ adhésif).

Attention à la projection des poils urticants (port de lunettes recommandé).



## **Mammifères**

Primates : dangerosité très importante tant zoonotique que traumatique. Préférer la capture au filet ou télé anesthésie.

Grands fauves : S'assurer que gendarmerie ou police seront sur les lieux. Prévoir une personne habilitée pour une euthanasie par tir au fusil en cas d'échec de la recapture éthologique (positionnement de la cage de transport pour les animaux de cirque) ou de la télé anesthésie.

Grands herbivores : prévoir une personne habilitée pour une euthanasie par tir au fusil en cas d'échec de la télé anesthésie.

**Ne pas oublier** de demander au maire une copie de **l'arrêté municipal de placement** de l'animal trouvé. Dans cette lettre doit figurer le rôle des SP dans le transfert de l'animal entre la commune et son lieu de placement.





# Fiches pratiques

## Animal domestique

### Carnivores

Préférer une capture éthologique chez le chien.

Les furets sont souvent confondus avec des fouines par les non connaisseurs.

### Equidés

Eviter l'euthanasie sur site. Tout faire pour transporter l'animal vers un site de référé des équidés (sédation, pansement contentif d'un membre...) qui donnera son avis d'expert.

Penser aux granulés et aux congénères pour rattraper un équidé en fuite.

### Bovidés

Se méfier des météorisations lors des sédations.

Penser aux congénères pour rattraper des bovidés en fuite.

### Autres

Penser au comportement grégaire des petits ruminants lors d'accident.

### Rappel des risques zoonotiques véhiculés par les animaux :

Zoonoses	Virales	Bactériennes	Parasitaires
<i>Primates</i>	Rage Ebola Hépatites Herpès B...	Tuberculose Salmonellose Pasteurellose Yersiniose...	Amibiose Ankylostomose Ascaridiose Ectoparasites...
<i>Carnivores</i>	Rage	Leptospirose Salmonellose Tuberculose Pasteurellose...	Echinococose Ectoparasites Ascaridioses...
<i>Ruminants</i>	Rage Cowpox	Fièvre Q Pseudotuberculose Tuberculose Brucellose	Douves Ectoparasites
<i>Rongeurs et lagomorphes</i>	Hantaviroses Monkeypox Chorioméningite lymphocytaire	Tuléramie Yersiniose Leptospirose Pasteurellose...	Ectoparasites
<i>Oiseaux</i>	Influenza aviaire	Ornitho-psittacose Salmonellose Campylobactériose...	Ectoparasites Cryptococose
<i>Reptiles</i>		Salmonellose Campylobactériose	



# Fiches pratiques

## Chien de travail

### Coup de chaleur

- Doucher à l'eau tempérée
- Fluidothérapie +++
- Oxygénation
- Suivre l'apparition d'arythmies cardiaques et les traiter si besoin
- Protecteurs gastro-intestinaux à minima
- Héparinothérapie

### Envenimations ophidiennes

- Tonte et désinfection de la zone piquée ou mordue
- Oxygénothérapie, ventilation assistée en cas de détresse respiratoire
- Fluidothérapie, transfusion sanguine de sang frais homologue
- Adrénaline, dobutamine en cas de choc distributif
- Analgésie morphinique
- Antibiothérapie éventuelle, héparinothérapie possible
- Corticothérapie si sérothérapie associée
- Diurétiques dans les 24 premières heures
- Aprotinine si disponible
- Sérothérapie en cas d'envenimation grave et si disponible

### Envenimations amphibiennes

- Lavage abondant de la zone d'envenimation (port de gants et de lunettes conseillé)
- Protecteurs gastro-intestinaux
- Soutien cardio-vasculaire, fluidothérapie
- Traitement symptomatique des troubles cardiaques : atropine si bradycardie, propanolol si tachycardie
- Oxygénothérapie
- Anti-histaminiques
- Anti-convulsivants
- Analgésie
- Diurétiques

### Œdème pulmonaire

- Oxygénation +++
- Calmer l'animal: sédation (morphine)
- Ventilation assistée
- Diurétiques, gestion de la fluidothérapie

### Noyade

- Oxygénation +++
- Fluidothérapie, bronchodilatateur
- Pronostic sombre, ne pas hésiter à mettre sous ventilation mécanique

### Inhalation de fumée

- Oxygénation +++
- Humidification de l'air inhalé (nébuliseur)
- Antibiothérapie
- Fluidothérapie
- Bronchodilatateurs, corticothérapie (en nébulisation mieux)



# Fiches pratiques

## Chien de travail

Posologie des principales molécules utilisées en réanimation (pour un chien de 30 kg)

Molécules		Posologie	Dose min ml	Dose max ml
Atropine	1 mg/ml	0,04 mg/kg	1,2	
Glycopyrolate	0,2 mg/ml	0,01 mg /kg	1,5	1,5
Adrénaline IV	1mg/ml	0,01-0,02 mg//kg	0,3	0,6
Adrénaline ITrach	1 mg/ml	0,1-0,2 mg /kg	3	6
Gluconate de Ca	10%	0,3- 0,6ml/kg	9	18
Dexaméthasone	2 mg/ml	0,2-0,4/kg	3	6
Furosémide	50 mg/ml	2-4 mg /kg	1,2	2,4
Lidocaïne ESV	2% 20 mg/ml	1-4 mg /kg	0,20	2,00
Lidocaïne choc	2% 20 mg/ml	0,5-1,0 mg /kg	0,75	1,5
NaHCO3	1,40%	0,5 mEq=3,13 ml/kg	94	
Mannitol	20%	0,5 g/kg	750	
Valium	3x/10 min 10 mg/2ml	0,5 - 2 mgkg	3	12
Terbutaline	0,5 mg/ml	0,05-0,1mg/kg	3	6
Héparine	25000UI/ml	500UI/kg	0,6	
Défibrillation Externe		3-5 J/kg	90	150





# Pharmacologie

## Les sédatifs

**Loi 2004-811 du 13.08.2004** dite « de modernisation de la Sécurité Civile »

« Les services départementaux d'incendie et de secours peuvent, pour l'accomplissement de leurs missions impliquant des animaux, acquérir, détenir, et utiliser des armes de type hypodermique dans les conditions fixées par Décret en conseil d'Etat »

**Décret 2006-220** sur les modalités d'utilisation des projecteurs hypodermiques (armes de 6<sup>ème</sup> catégorie) par les VSP et les sapeurs pompiers.

### **Kétamine :**

Dissociatif

Pas de myorelaxation, risque de convulsion

Peu dépresseur cardio-respiratoire

Présentation : Kétamine 1000© soit 100mg/ml

### **Zolazépam-tilétamine :**

Dissociatif + benzodiazépine

Idem kétamine mais un peu plus dépresseur respiratoire mais moins convulsivant

Présentation : Zoletil 100© soit 100mg/ml

### **Xylazine :**

Alpha 2 agoniste

Sédatif, analgésique et myorelaxant mais dépresseur cardiorespiratoire

Présentation : Rompun lyophilisé© soit 50 mg/ml

### **Mélange Hellabrun :**

Recomposer un flacon de Rompun© lyophilisé à l'aide de 4 ml d'Imalgène 1000©, utiliser immédiatement.



# Pharmacologie

## Posologie des sédatifs toutes espèces (IM)

Animal	Kétamine 1000©	Zoletil 100©	Rompun Lyoph©	Hellabrunn
Carnivores domestiques	1ml/10kg	1ml/10kg		1ml/40 kg
Bovins				1ml/100kg
Cheval	10ml		1,6ml/100kg	
Daim				+ 2 Zoletil 100
Chevreuril		1ml/10kg		
Porc	2ml/10kg			
Sanglier	1ml/10kg	1ml/10kg		
Cerf				1ml
Félins	1ml/10kg	1ml/20kg sauf Lion		0,5-3ml
Ours	0,4ml/10kg			
Lama	0,5-1ml/10kg			1ml
Primates (petits)	0,5-1 ml/10kg	0,2 ml/5kg		
Primates	0,6-0,8ml/10kg	0,1 ml/5kg		

A compléter selon données de chacun





# Numéros utiles

## Personnes à contacter

### Numéros importants du SDIS :

CTA RHÔNE: 04-72-84-13	Chef CTA/CODIS (Cdt): 04-72-60-50
CTA LYON : 04-78-62-17	<b>Adjoint CTA/CODIS (Cne): 04-72-60-01</b>
CTA VERT: 08-00-21-12	
CIP 1: 04-72-60-50	CIM VILLEFRANCHE: 04-74-09-47
CIP 3 : 04-72-83-00	CIM FEYZIN : 04-72-89-78
CIP 6 : 04-72-65-56	CIM DOUA: 04-37-47-70
CIP 7 : 04-72-98-00	CIM GIVORS: 04-72-26-75
GCF : 04-72-65-40	CIM DECINES / MEYZIEU : 04-72-05-00 / 04-78-04-70
	GROUP NORD 04-74-09-32

### Vétérinaires du SDIS :

Olivier RIFFARD	06 86 25 57	06 80 30 15	04 72 84 39
Jean Louis DAMPFHOFFER	06 07 97 38		04 74 71 04
Denis VEILLITH	06 23 12 35		04 72 67 04
Christelle JUNOT	06 84 99 68		04 74 26 00
Marianne DEPECKER	06 62 72 67		

### Administration :

Services Vétérinaires	Standard Numéro urgence	245 rue Garibaldi LYON (3)	04 72 61 37 00 06 21 54 86
Ville de Lyon Service Hygiène et Sécurité	Gilbert GAULT		04 72 10 30 06 16 81 04
Fourrière SACPA			04 78 96 94
ONCFS	Permanence Service Départemental		06 16 17 73 04 74 01 16
Fédération départementale des chasseurs du Rhône	Didier DAILLY François BRIDE Jérôme BERRUYER Bruno DEGRANGE	Coordinateur service technique Technicien supérieur Technicien Technicien	06 72 14 04 06 72 14 12 06 72 14 21 06 72 14 19
ENVL	Standard		04 78 87 25 25
CNITV			04 78 87 10 40
LVD			04 78 87 82 00
Equarrissages	SARIA industrie MONNARD Jura SA POINT SAS	38121 REVENTIN VAUGRIS 42120 PERREUX 42650 ST JEAN DE BONNEFONDS	04 74 57 67 46 04 77 68 74 66 04 74 25 30 00

### Parcs zoologiques :

La Tête d'Or	Eric PLOUZEAU	Jean Marc TOUZET	04 72 82 35 05 04 72 82 35 00
Centre de soins pour oiseaux	Pascal TAVERNIER		04 78 57 82 25 04 78 57 17 44
Saint Martin la plaine	M. THIVILLON	Jean Christophe GERARD	04 77 75 22 90 06 81 64 68
Touroparc	Fabrice THETE		06 73 73 21
La ferme aux crocodiles	Samuel MARTIN		06 13 69 56

**Equipers cynotechniques :**

<u>NOM</u>	<u>Prénom</u>	<u>Tel Dom</u>	<u>Portable</u>
PAGANON	Eric	04-37-92-03	06-89-71-07
NOUVEL	Jean-Luc	04-74-61-83	06-75-26-11
DRAVET	Didier	04-74-09-58	06-74-68-31
GUTTY	David		06-61-26-83
PERROUX	Gilles	04-78-06-36	06-89-71-07
ANDRE	Jérôme	04-78-46-12	06-03-79-01
BIGHETTI	Jan-Julien	04-74-64-84	06-78-75-94
JACOB	Grégory		06-25-99-46
VANANDRUEL	Nicolas		06-83-33-74
VIOLLET	Valéry	04-74-40-14	06-07-65-52
LATHUILLERE	Régis		06-72-48-00
GUILLERMIN	Aline		06-83-54-33
SENECHAL	Nicolas		06-15-11-82
ABEILLON	Aurélien		06-11-73-01
HASSEN	Abdelkader		06-20-78-83

**Contacts nationaux VSP:**

Dominique GRANDJEAN	BSP	06 10 15 30
Jean Louis MARY	SDIS 84	06 13 80 02
Florence OLIVET-COURTOIS	SDIS 91	06 11 45 01
Malik OUABDESSELAM	CTZ SDIS 38	06 12 38 53
Manuel MERSCH	SDIS 95	06 23 98 18
Nicolas DIRN	SDIS 60	06 83 03 67

**Vétérinaires praticiens équins acceptant les urgences SDIS :**

<b>NOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TELEPHONES</b>
CLINIQUE EQUINE DU CHAMP PERRIER Thierry GRISARD	Porte Grand Lyon 01700 NEYRON	04 37 85 03 90 06 15 93 81
Anne Laure TERZIAN Frédéric NEYRAT	Lieu dit Cruisseau 01360 BELIGNEUX	04 72 25 77 92
DESCAMPS & GRANGE	Rue de l'Industrie ZI les Vernailles 69830 ST GEORGES DE REINENS	04 74 67 60 31
Christian FILHOL	Rue du Pré Moulin 69400 ARNAS	04 74 62 33 07
François LE DUC	Ripan 69690 BESSEY	04 74 01 87 18 06 09 76 55
Yves CAILLARD	18 rue Bataillon Berthier 69170 TARARE	04 74 05 07 39
Christelle BENOIT	19 Route de Paris 69210 LENTILLY	04 74 72 10 20
Patrick TUBIANA	211 rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS	04 78 05 13 14
Olivier LEPAGE	Clinique Equine ENVL	04 78 87 26 77